

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Mars 2021

ACTUALITÉS

- Optimisez le confort thermique de votre maison **3**
- PLUi : une réunion publique pour vous informer **3**
- La résidence Barbara pour les seniors a ouvert ses portes **4**
- Location de vélos électriques **4**
- Apprendre et pratiquer la musique à l'école et au collège **5**
- Roblès : participez à une aventure littéraire ! **6**
- Agglopolys lutte contre le frelon asiatique **6**
- L'actualité du plan climat d'Agglopolys **7**
 - *Sobriété énergétique des bâtiments publics*
 - *Agglopolys soutient Blais'Watt*
- Aide économique pour les commerces et les TPE **8**
- Transvaloire **8**
- Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises **9**
- Des poules dans mon jardin, des déchets en moins ! **9**
- En route pour une nouvelle vie ! **10**
- Travaux dans les déchetteries **11**
- Infos spéciales Covid-19 **12**
 - *Covid-19 : se rendre au centre de vaccination de Blois en transport en commun*
 - *Achetons-blaisois.fr : l'e-commerce local*
 - *L'autoformation grâce aux bibliothèques d'Agglopolys*
 - *Le Jeu de Paume : report de programmation*



OPTIMISEZ LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE MAISON

Vous souhaitez ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, rendre votre logement moins énergivore pour réduire votre facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement ou encore donner de la valeur à votre bien ? Contactez Rénov'Énergie, dispositif d'Agglopolys vous proposant une offre globale et neutre.

Quels travaux ?

- Isolation de l'enveloppe : combles, rampants, murs, plancher bas.
- Mise en place d'une ventilation performante (double flux, simple flux hygro B...).
- Pose de fenêtres et de menuiseries isolantes.
- Changement d'équipements d'eau chaude sanitaire et de chauffage : chaudière, thermostat, robinet thermostatique...

Quelles aides financières ?

Les aides sont nombreuses et évolutives (aides directes, éco-prêt à taux zéro, TVA réduite...) : le conseiller Rénov'Habitat vous oriente vers les aides financières mobilisables pour votre projet.

En complément, Agglopolys subventionne 10 % du coût des travaux éligibles (plafond de 2 000 € ou de 5 000 € pour des rénovations très performantes, de type label BBC rénovation).

Quelles conditions ?

- Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur d'une maison

individuelle située sur le territoire d'Agglopolys (si vous êtes propriétaire d'un appartement en copropriété, renseignez-vous sur le dispositif Rénov'Copro).

- Vos ressources sont modestes : les travaux doivent permettre un gain énergétique minimum de 25 %.
- Vos ressources sont plus élevées : un bouquet de travaux doit permettre un gain énergétique minimum de 35 %.
- Vous devez effectuer des travaux de rénovation et non de construction ou d'extension, et ce, par des professionnels du bâtiment RGE (Reconnus garants de l'environnement), pour un montant minimum de 1 500 euros.

Conseiller Rénov'Habitat : 02 54 56 49 99
renov-habitat@agglopolys.fr

LES + DE RÉNOV'ÉNERGIE

Un accompagnement complet, personnalisé et gratuit :

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux.
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches.
- Des aides financières pour alléger votre facture.

PLUi : UNE RÉUNION PUBLIQUE POUR VOUS INFORMER

Les études sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) ont avancé. Des réunions publiques sont organisées en juin afin de présenter les principes généraux qui encadreront les projets de développement du territoire sur la période 2022-2037.



Dans quelles conditions sera-t-il possible de porter de nouveaux projets sur le territoire ? Comment seront prises en compte les caractéristiques des différents quartiers à l'échelle de l'agglomération et des communes ? Comment le cadre de vie, le patrimoine et le paysage seront-ils pris en considération et préservés ? Quelles actions nouvelles seront développées pour améliorer la qualité de l'habitat et la mobilité ?

5 réunions publiques seront organisées (une par unité géographique), fin juin.

Pour connaître les dates, rendez-vous prochainement sur agglopolys.fr

Quelles seront les prochaines étapes ?

Le projet finalisé du PLUi-HD sera présenté à l'automne au Conseil communautaire afin d'en prononcer l'arrêt.

Cette étape marque le lancement des phases suivantes : consultations administratives puis enquête publique, dernière phase pendant laquelle vous pourrez prendre connaissance des pièces du dossier et des règles qui s'appliqueront à vos parcelles. L'adoption du PLUi-HD est prévue pour mi-2022.

Contact : plui@agglopolys.fr - Tél. 02 54 56 49 90

Les enjeux du PLUi-HD retracés dans une exposition

Patrimoine, environnement, démographie, organisation du territoire, logement, mobilité, consommation d'espace... L'exposition itinérante du PLUi-HD présente les enjeux liés à l'élaboration du futur document d'urbanisme. Vous la retrouverez près de chez vous en parallèle des réunions publiques.

LA RÉSIDENCE BARBARA POUR LES SENIORS A OUVERT SES PORTES

Solution d'habitat intermédiaire, la Résidence autonomie Barbara située rue de Vauquois à Blois, a ouvert ses portes récemment. Elle permet aux seniors de vivre de façon totalement indépendante au sein d'un appartement adapté, dans un cadre convivial et sécurisant, avec des lieux de vie propices à la rencontre, l'échange et la sérénité (restauration, animations, salons, terrasse et jardin).

Moderne et confortable, la Résidence Barbara offre également une multitude de services, organise de nombreuses activités (dont des ateliers de prévention de la perte d'autonomie) et se situe à proximité de toutes commodités.

Des appartements sont encore disponibles.

Vous pouvez visiter un appartement témoin sur rendez-vous, par téléphone : **02 54 78 10 99** ou par mail : residence.autonomie@ciasdubloisais.fr.

En savoir plus : ciasdubloisais.fr/residence-autonomie



© Thierry Bourgoin

Indépendance, convivialité et sécurité :
les maîtres-mots de cette Résidence autonomie.

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Azalys propose aux habitants d'Agglopolys un service de location de vélos à assistance électrique. L'opérateur de ce service a changé dernièrement. Les tarifs de location restent inchangés, mais certaines modalités ont évolué, notamment le lieu de retrait et de dépôt des vélos.

Tarifs

Étudiant

(sur présentation d'une carte de l'année en cours)

	1 mois	3 mois	1 an
Abonnés Azalys	15€	30€	90€
Non-abonnés	22,50€	45€	135€

Non-étudiant

	1 mois	3 mois	1 an
Abonnés Azalys	30€	60€	180€
Non-abonnés	45€	90€	270€

A savoir ! - Si vous utilisez le vélo pour vous rendre à votre travail, votre employeur est tenu de vous rembourser au moins la moitié du coût de la location et jusqu'à 100% en cas de mise en place du forfait mobilité durable.

Conditions et modalités de location

Le service (dans la limite des stocks disponibles) est destiné aux personnes majeures habitant dans l'une des communes d'Agglopolys. La durée de location est limitée à un an (contrat initial + renouvellements), sauf s'il n'y a pas de client sur liste d'attente.

Pour louer un vélo

1 **Se connecter sur le site velo.azalys-blois.fr** pour remplir son dossier, effectuer la réservation et fixer un rendez-vous personnalisé. Possibilité de faire les démarches administratives directement au magasin *Les Vélos Verts* muni

d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un chèque de caution de 600 €.*

* Ce dépôt de garantie n'est encaissé qu'en cas de perte, de vol, ou de dégradation anormale du vélo, en cas de refus de paiement des réparations ou du remplacement du vélo.

2 **Retirer son vélo chez Les Vélos Verts**, 3 avenue Gambetta à Blois.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Le samedi de 9h30 à 12h30
- Fermé les dimanches et jours fériés

3 **A la date prévue à la fin du contrat, restituer le vélo en magasin.** Passé cette date, 5 € par jour de retard seront facturés.

Entretien du vélo

Les locataires bénéficient de deux entretiens préventifs par an (inclus dans le contrat).

L'entretien et les réglages courants sont à la charge des utilisateurs : remplacement des patins de freins, réglage des freins et de l'éclairage, fonctionnement du dérailleur et des mécanismes de réglages cadre, guidon, selle.

Le locataire aura également à sa charge les réparations liées au vandalisme ou à un accident.

velo.azalys-blois.fr - 02 54 74 57 05

APPRENDRE ET PRATIQUER LA MUSIQUE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

INSCRIPTIONS (CHAM) POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 JUSQU'AU 9 AVRIL.

Dans une Classe à horaires aménagés musique (CHAM), un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général / enseignement musical durant sa scolarité (du CE1 à la 3^e).

Grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation nationale et de professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire de Blois/Agglopolys, pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective et enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau.

Concrètement, 3 à 5 heures de musique par semaine sont prévues dans le temps scolaire.

Un transport scolaire est mis en place en primaire pour les élèves des communes de l'agglomération résidant hors Blois/La Chaussée Saint-Victor.

L'enseignement musical dispensé en majorité pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments (excepté la harpe).

Qui peut s'inscrire dans une CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

- Pour le CE1 : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et ses aptitudes musicales (niveau simple) constituent le profil d'admission.
- Du CE2 à la 3^e : l'entrée en CHAM est possible, mais soumise au nombre de places disponibles, ainsi qu'au niveau d'études musicales de l'élève qui doit correspondre à celui de la classe et sera apprécié par le Conservatoire.
- L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.



Lieux d'enseignement

- **École primaire Marguerite-Audoux**
20 rue du Général Galebent à Blois
- **Collège Les Provinces** • 2 allée d'Aquitaine à Blois
- **Conservatoire** • 14 rue de la Paix à Blois

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

Connaître les modalités d'inscription (fiche de candidature à remettre **au plus tard le 9 avril 2021**, rencontre avec l'équipe pédagogique, résultats d'admission) sur agglopolys.fr ou auprès de :

- **Caroline Peyrat**, Directrice de l'école Marguerite-Audoux, **02 54 46 52 52**
- **Catherine Keller**, Principale du collège Les Provinces **02 54 57 41 00**
- **Franck Brossard**, Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys, **02 54 55 37 36**.



ROBLÈS : PARTICIPEZ À UNE AVENTURE LITTÉRAIRE !

Malgré la crise sanitaire, le Roblès, qui récompense chaque année un auteur pour son premier roman, a bien lieu cette année. La sélection 2021 a été dévoilée le 16 mars. Créez ou rejoignez un comité de lecture pour devenir membre du jury !

Devenir juré

Vous avez envie de partager vos lectures, de participer à des rencontres littéraires, de défendre vos coups de cœur ?

Contactez les bibliothèques d'Agglopolys au
02 54 56 27 42 / 47.



Devenir juré, c'est s'engager à lire la sélection et échanger autour des romans sélectionnés.

Ce temps de lecture est émaillé de deux rencontres-débats entre comités de lecteurs, organisés par les bibliothèques d'Agglopolys (sous réserve des conditions sanitaires), à l'IUT de Blois :

- Le vendredi 23 avril
- Le vendredi 11 juin.

La conférence d'ouverture («Les nouvelles écritures de l'enquête : une littérature en quête de réel»), par Laurent Demanze, du 19 mars a été enregistrée.

Retrouvez-la sur bibliotheques.agglopolys.fr

Voter pour son lauréat

Chaque juré possède une voix et vote pour son lauréat. Chaque comité de lecture désigne son représentant, qui

transmet les votes de son groupe juste avant la remise du prix. Le vote se déroule à bulletin secret, son résultat n'est rendu public que lors de la proclamation du prix, en fin de journée.

Assister à la remise du prix, le 18 juin

La cérémonie de remise du prix, ouverte à tous, aura lieu le vendredi 18 juin à 17h à la Halle aux Grains de Blois, animée par Matthieu Garrigou-Lagrange (sous réserve des conditions sanitaires). Un temps de dédicaces clôt cette journée.

LA SÉLECTION 2021

- Caroline Audibert, *Nés de la nuit*, Plon
- Danü Danquigny, *Les aigles endormis*, Gallimard
- Édouard Jousselin, *Les Cormorans*, Rivages
- Laurent Petitmangin, *Ce qu'il faut de nuit*, La manufacture de livres
- Noëlle Renaude, *Les abattus*, Rivages
- Dimitri Rouchon-Borie, *Le démon de la colline aux loups*, Le Tripode

AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Pour la cinquième année, Agglopolys poursuit son dispositif de lutte contre le frelon asiatique et détruit gratuitement les nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. 342 nids ont ainsi été détruits entre avril et décembre 2020, soit l'équivalent de 3 420 nouvelles colonies potentielles évitées en 2020.

Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables.

Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles, Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher et le Groupement de Défense Sanitaire de Loir-et-Cher.

Déclarer la présence d'un nid

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site agglopolys.fr.

Après confirmation qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous par l'intermédiaire des coordonnées que vous avez saisies dans le formulaire.

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

En ce qui concerne les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.



Pour toute question :

Service Biodiversité
d'Agglopolys
Tél. 02 54 44 50 79
biodiversite@agglopolys.fr

Pour déclarer un nid :
agglopolys.fr

L'ACTUALITÉ DU PLAN CLIMAT D'AGGLOPOLYS



Le Plan Climat d'Agglopolys vise à atténuer les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique et adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité et en faire un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités. Zoom sur deux de ses actualités, qui montrent bien que le Plan Climat est l'affaire de tous : collectivités, particuliers, collectifs...

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

En partenariat avec le Pays des Châteaux, les Communautés de Communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord et la Ville de Blois, Agglopolys est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

La Communauté d'agglomération de Blois est ainsi retenue pour bénéficier d'un dispositif national visant à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et planifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics tout en réduisant leurs factures d'énergie. Ce dispositif va permettre de recruter prochainement un économiste de flux qui accompagnera les communes dans le repérage des surconsommations de leurs bâtiments et la proposition de solutions pour économiser l'eau, le chauffage...



Un audit énergétique sur les bâtiments publics, comme l'Hôtel d'agglomération, va être mené.

AGGLOPOLYS SOUTIENT BLAIS'WATT

Le Plan Climat d'Agglopolys prévoit d'appuyer le développement de coopératives locales d'énergie citoyenne. L'objectif est de repositionner le citoyen au cœur de la transition énergétique de son territoire, et de lui redonner la place d'acteur essentiel dans la production d'énergie renouvelable. Dans le cadre de cette action, Agglopolys souhaite soutenir le développement du Collectif Blais'Watt, notamment en relayant leurs projets et leurs appels à participation.

Blais'Watt est un collectif d'énergie citoyenne, qui œuvre pour la transition écologique en se réappropriant localement la question énergétique.

Blais'Watt s'est fixé deux objectifs :

- Mobiliser l'épargne citoyenne pour concrétiser localement des projets de production d'énergie renouvelable
- Agir en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique sur notre territoire.

L'association s'appuie sur les valeurs suivantes :

- un ancrage local
- une juste répartition des richesses
- une gouvernance citoyenne
- une prise en compte de l'environnement

Deux projets photovoltaïque

Blais'Watt a étudié une vingtaine de projets potentiels. Pour l'instant, elle en a retenu deux qui devraient prochainement passer dans leur phase de financement :

- à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, sur la ferme d'un paysan maraîcher au lieu-dit Rangy : construction d'un hangar

et installation sur le toit de panneaux photovoltaïques d'une puissance d'environ 100 kWc*. Ce hangar abritera le matériel d'un maraîcher qui fournit l'AMAP « Terre de Cisse » et la cantine scolaire de Saint-Lubin.

- à **Cormeray**, sur le toit du chai d'un jeune viticulteur bio au lieu-dit Le Bouché : installation de panneaux photovoltaïques pour une puissance d'environ 100 kWc*. Après avoir été salarié sur le domaine, ce jeune s'installe. Il ne peut pas reprendre l'ancienne cave et doit construire son propre chai pour la récolte 2021. Il s'agira d'un bâtiment à ossature bois, isolation cellulose et chauffage au bois.

Ces projets s'appuient sur la participation financière des citoyens. Si cet appel à souscription vous intéresse : blaiswatt.fr

* Kilowatt-crête (kWc) : puissance fournie sous un ensoleillement standard de 1 000 W/m² à 25°C.



AIDE ÉCONOMIQUE POUR LES COMMERCES ET LES TPE

Agglopolys a mis en place un fond d'aides aux commerces et TPE. Ce dispositif vise à conforter les commerces de proximité, l'artisanat et les activités de services situés dans les centres-villes et centres-bourgs et qui contribuent à l'attractivité de l'agglomération. Dépôt des dossiers avant la mi-octobre 2021.

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création)

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce,
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT,
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Projet d'investissement situé dans la Communauté d'agglomération de Blois, hors Parcs d'Activités Économiques.

Nature des investissements subventionnables

- Les aménagements immobiliers favorisant les économies d'énergie, les mises aux normes ou l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, etc...
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines,
- Pour les artisans/commerçants «alimentaires», l'équipement des véhicules de tournées et les investissements en matériel, en complément de travaux sur l'immobilier s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise et s'ils ne dépassent pas 30% du montant des travaux subventionnables.

Forme et montant de l'aide

- L'investissement subventionnable minimum est de 4 000 € HT,
- Le taux d'aide maximum est de 30 % de l'assiette des investissements subventionnables,
- L'aide prend la forme d'une subvention, plafonnée à 5 000 €

Activités exclues de l'éligibilité du règlement

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim, etc...),
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs,
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements.

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant réception de la demande par Agglopolys. Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.



TRANSVALOIRE

FIDÉLISER ET SÉCURISER LES SALARIÉS SAISONNIERS ET LES RECRUTEMENTS EN AGRICULTURE ET HÔTELLERIE-RESTAURATION-TOURISME

TransVaLoire, un service de la Maison de l'Emploi du Blaisois que soutient Agglopolys, est destiné à la fois aux employeurs qui recherchent du personnel saisonnier et aux saisonniers eux-mêmes, demandeurs d'emploi à la recherche d'un parcours d'emploi saisonnier ou d'une qualification en agriculture et Hôtellerie-Restauration (HTR).

Les missions de TransVaLoire

- Recueillir les offres d'emploi, les diffuser et rechercher des candidats dans la base de données de saisonniers. TransVaLoire est en réseau avec des partenaires Maison de Saisonniers de montagnes.
- Accompagner, placer les saisonniers sur différents emplois saisonniers à l'année, afin de les sécuriser, les qualifier et les fidéliser.
- Proposer des offres d'emploi saisonnier, mettre en place une démarche de promotion des profils et de placement, construire avec les concernés un parcours d'enchaînement d'emplois saisonniers, localement et avec les partenaires des montagnes (Savoie, Haute-Savoie et Hautes-Pyrénées) pour ce qui concerne l'HRT.

- Informer et orienter vers les qualifications en agriculture et HRT.
- Répondre aux demandes d'informations concernant :
 - Le droit du travail
 - La mobilité, l'hébergement, le logement
 - La formation
 - La santé et la sécurité au travail.

Ces services sont totalement gratuits.

Trans VaLoire
Les métiers saisonniers réunis

Contact : 02 54 51 94 90 ou transvaloire@orange.fr
transvaloire.com

GUIDE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES ENTREPRISES

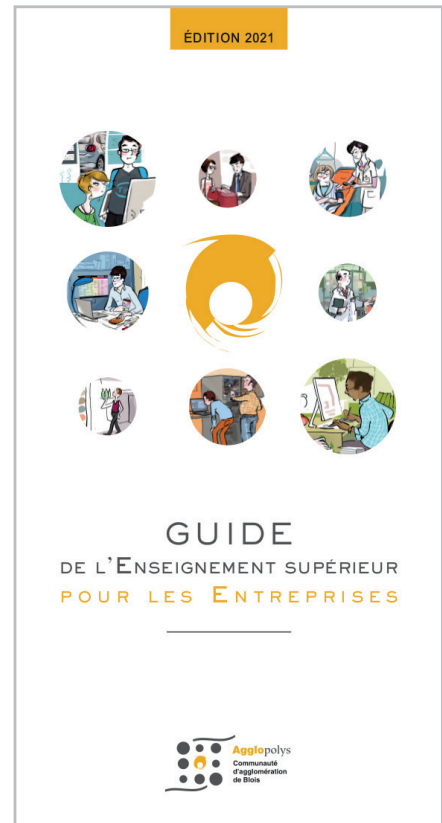
4^E ÉDITION

Agglopolys vient de réactualiser son Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises, réalisé dans le but de rendre lisible l'ensemble de l'offre proposée par chacun des 13 établissements d'enseignement supérieur locaux dotés d'expertises reconnues dans leurs domaines.

Blois accueille chaque année 3 700 étudiants dans des filières aussi variées que l'ingénierie industrielle, la communication, la santé, le droit, le social, l'hôtellerie, l'informatique... L'offre est diverse, mais pas systématiquement connue.

Cet outil unique en son genre recense tous les services pouvant correspondre aux besoins des entreprises : **recrutement de stagiaires ou d'apprentis, réalisation de missions, recherche en laboratoire, location de matériel ou de salle.**

Retrouvez également le guide actualisé en continu, grâce à un moteur de recherche, **sur agglopolys.fr**



DES POULES DANS MON JARDIN, DES DÉCHETS EN MOINS !

Agglopolys et ValEco, le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois renouvellent en 2021 l'opération « Des poules dans mon jardin, des déchets en moins ». Participez à cette opération s'inscrivant dans la politique de réduction des déchets, en adoptant 2 poules pondeuses ! Date limite de dépôt des candidatures : le 1^{er} mai.

Agglopolys et ValEco proposent à **100 foyers d'adopter 2 poules pondeuses** (la poule déprime si elle est seule !). Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets ! En plus de fournir des œufs frais, une poule, gallinacée omnivore, peut manger jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an (restes de repas, y compris protéines animales et féculents, éléments non recommandés dans un composteur...).

La participation à cette opération implique :

- de disposer d'un jardin individuel pouvant accueillir deux poules et un poulailler. L'espace réservé aux poules devra être d'une surface d'au-moins 10 m² et clôturé par un grillage,
- de vérifier qu'aucun règlement (cahier des charges de lotissement, arrêté municipal...) n'interdit l'installation de poules et de poulailler,
- de faire une seule demande par foyer,
- de ne pas avoir déjà de poules.

A l'issue de l'étude des candidatures, Agglopolys et ValEco sélectionneront les candidats. Si le nombre de candidats éligibles est supérieur à 100, il sera procédé à un tirage au sort parmi ceux qui répondent aux critères de sélection. Les autres candidatures seront conservées et pourront être sollicitées en cas de désistement. Les poules seront remises début octobre 2021.

Inscriptions du 12 avril au 1^{er} mai sur agglopolys.fr.
Renseignements au 02 54 58 57 57.



EN ROUTE POUR UNE NOUVELLE VIE !

TOUTES LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SE RECYCLENT

600 tonnes de bouteilles en plastique sont triées chaque année sur le territoire d'Agglopolys. Cela représente 20 millions de bouteilles pour 108 000 habitants ! Ce chiffre impressionnant n'est que la partie émergée de l'iceberg car beaucoup de bouteilles en plastique sont encore jetées avec les ordures ménagères et donc incinérées au lieu d'être recyclées...

Il est parfois difficile de trouver une alternative aux bouteilles en plastique pour certains produits tels que les produits alimentaires (moutarde, ketchup...) ménagers (lessive, assouplissant, produits vaisselle, nettoyant WC...) et les produits d'hygiène (gel douche, shampoing, savon liquide...). Mais ces bouteilles se trient et se recyclent aussi : elles sont à déposer dans le conteneur de tri.

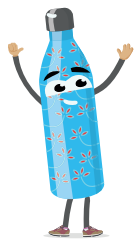
Les bouteilles en plastique sont triées par catégorie (transparent ou opaque) puis broyées pour ensuite être réutilisées dans la fabrication de nouveaux objets en plastique voire même en fibres textiles. Ainsi :

- 6 bouteilles d'eau = un tee-shirt
- 15 bouteilles de lait = un arrosoir
- 12 bouteilles de soda = un oreiller
- 6 flacons de produit vaisselle = une peluche (rembourrage)
- 7 bidons de lessive = un siège auto (rehausseur)

Alors, offrez une seconde vie à vos bouteilles et participez ainsi à la préservation des ressources naturelles !

Le plastique, c'est pas automatique !

Des alternatives aux emballages en plastique existent. Par exemple :



- Préférez l'eau du robinet aux eaux minérales en bouteille. C'est 300 fois moins cher et zéro déchet ! Et lors de vos déplacements, pensez à emmener votre gourde en inox !
- Utilisez des sacs en tissu pour vos fruits, légumes, céréales... achetés en vrac. Ces sacs sont vendus dans le commerce mais vous pouvez aussi fabriquer vos propres sacs en réutilisant des chutes de tissus, voire même votre vieux T-shirt préféré !
- Privilégiez les contenants en verre avec couvercle qui serviront à conserver vos aliments et restes de repas... plutôt que le film alimentaire. Ils sont lavables et réutilisables à vie !
- Si vous voulez aller encore plus loin dans la démarche, essayez le **Bee wrap**®, un emballage naturel et zéro déchet confectionné à partir de tissu recouvert de cire d'abeille, en vente dans le commerce ou à faire soi-même ! Vous trouverez des conseils dans les magasins de vente en vrac.

ATTENTION AUX FAUX-AMIS !

Aujourd'hui, seuls les flacons et bouteilles en plastique se trient et se recyclent.

- Les bouteilles en plastique de produits de bricolage (acétone, white spirit, soude...) sont à apporter à la déchetterie. Ce sont des produits dangereux qui doivent être triés séparément.
- Les emballages en plastique tels que les pots de yaourt et de crème fraîche, les barquettes en plastique et en polystyrène, les emballages de fromages et charcuteries sous-vides... doivent être jetés avec les ordures ménagères. Il est prévu de les trier et de les recycler à partir de 2023.
- Enfin, tous les objets en plastique sont également à jeter dans la poubelle ou à la déchetterie : cintres, tongs, arrosoirs, brosses à dent...

En route pour une nouvelle vie !



Toutes les bouteilles en plastique se trient et se recyclent !

Agissons plus malin jetons moins !

TRAVAUX DANS LES DÉCHETTERIES

AGGLOPOLYS POURSUIT SON PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL ET DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS

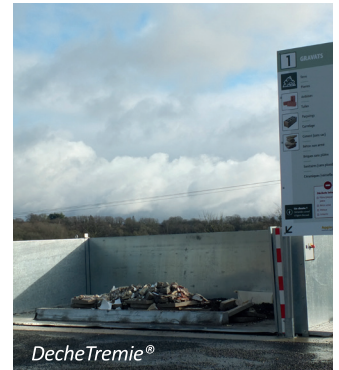
Agglopolys a développé de nouveaux outils pour améliorer l'accueil dans ses dix déchetteries : une charte d'accueil des usagers avec des engagements réciproques et une signalétique claire et précise permettant aux habitants de s'orienter plus facilement et d'utiliser la déchetterie de façon plus autonome. Parallèlement à cela, des travaux de sécurité ont lieu régulièrement.

Un système anti-chute des usagers au niveau des bennes de vidage

Agglopolys a déjà équipé les déchetteries de Candé-sur-Beuvron, Valloire-sur-Cisse, Blois Sud, La Chaussée Saint-Victor et Cellettes d'un système qui garantit la sécurité des usagers tout en permettant des conditions de vidage des déchets aisées : Tranquiliqai®. Ce système est constitué de bavettes métalliques basculantes à verrouillage automatique. Ainsi quand la benne est disponible, les bavettes sont rabattues afin de permettre le déversement des déchets dans la benne en toute sécurité. Quand la benne est indisponible ou la déchetterie fermée, les bavettes relevées et verrouillées empêchent l'accès à la benne par le haut de quai créant ainsi un mur de 1,30m.

Récupération des gravats : deux systèmes

- Avec son principe de déchargement au sol, le DecheTremie®, plateforme amovible, permet à tous les usagers, quel que soit leur type de remorque ou de camion de vider leurs gravats sans contrainte de hauteur et en toute sécurité. Le gardien peut y effectuer en sûreté un tri éventuel des déchets inadaptés avant de lancer le processus de vidage dans la benne située en dessous. Les déchetteries de Candé-sur-Beuvron, Valloire-sur-Cisse et Vineuil en sont équipées.
- Gravagliss, sorte de toboggan permettant aux gravats de glisser directement dans la zone de dépôt, est en place dans les déchetteries de Cellettes et de La Chaussée Saint-Victor.



AGGLOPOLYS LANCE LA FILIÈRE DU RÉEMPLOI DES OBJETS DANS SES DÉCHETTERIES

Un objet qui ne sert plus peut s'avérer être utile pour quelqu'un d'autre. Certains des appareils électriques, meubles, voire vêtements déposés habituellement dans les bennes, peuvent être réparés ou relookés. Aussi, dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire, Agglopolys a décidé la mise en place d'un caisson du réemploi des objets.

Comment fonctionne cette filière ?

Agglopolys a confié la gestion de ce caisson du réemploi à la Ressourcerie *Les Bonnes Manières*. Tous ces objets confiés à la Ressourcerie pourront ainsi être réutilisés, réparés, relookés. Ils pourront aussi être donnés à des associations caritatives ou vendus à moindre coût.

Les objets acceptés sont :

- les meubles
- les objets électriques : petit électroménager, écrans
- les objets de loisirs : vélos, jeux, jouets, livres...
- les articles du quotidien, de puériculture, de décoration : vaisselle, tableaux, quincaillerie, textile...

Agglopolys a déjà équipé d'un caisson du réemploi la déchetterie de Valloire-sur-Cisse. C'est au tour de La Chaussée Saint-Victor de l'être prochainement.



INFOS SPÉCIALES COVID-19

COVID-19 : SE RENDRE AU CENTRE DE VACCINATION DE BLOIS EN TRANSPORT EN COMMUN

Le Jeu de Paume, situé au 66, avenue de Châteaudun à Blois, est centre de vaccination Covid-19 (sur rendez-vous), à compter du mardi 6 avril. Comment s'y rendre en bus ?

• Depuis **les communes rurales**, avec le service Resago, le service de transport à la demande d'Azalys. Resago a en effet récemment ajouté le Jeu de Paume aux points desservis. Si vous habitez dans l'agglomération et à plus de 500 m d'un arrêt des lignes A, B, C, D, E, F et G vous pouvez réserver un transport aller-retour entre votre domicile et le centre de vaccination, pour 2,50 €. En précisant que votre transport est lié à la vaccination Covid-19, vous serez prioritaire par rapport aux autres demandes. Du lundi au vendredi, les heures d'arrivée au centre de vaccination (marge de plus ou moins 10 min) sont 9h, 10h30, 14h, 15h30 ; les heures de départ sont 11h, 12h30,

16h, 18h. Aussi, il conviendra de prendre en compte ces horaires avec la marge de 10 min pour la prise de rendez-vous.

• Depuis **le cœur d'agglomération**, avec les lignes F et G du réseau Azalys.

Renseignement et réservation pour le transport :

azalys-blois.fr

09 693 693 41 (prix d'un appel local)

du lundi au samedi de 7h à 19h



ACHETONS-BLAISOIS.FR : L'E-COMMERCE LOCAL

Les Vitrines de Blois, avec la Ville de Blois et Agglopolys, ont décidé de créer une plateforme de commerce en ligne pour soutenir et accompagner les commerçants durement impactés par la crise de la Covid-19.



Cet outil numérique est dédié à l'ensemble des commerçants de l'agglomération de Blois, en réponse aux habitants désireux d'acheter local, une démarche mise à mal par les confinements successifs. La plateforme permet aux habitants d'effectuer tous leurs achats en un seul endroit, sorte de galerie commerciale virtuelle.

Vos commerçants à portée de clic

Après avoir créé son compte, l'utilisateur a accès à toutes les boutiques présentes sur le site, lui permettant de faire ses courses en une seule fois.

Les articles peuvent être récupérés en boutique (click & collect) ou **livrés à domicile (dans les 72h, jours ouvrés)**.

La plateforme continuera d'être accessible et de se développer une fois la crise terminée.

Alors n'hésitez plus : achetons-blois.fr

L'AUTOFORMATION GRÂCE AUX BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS

Les bibliothèques d'Agglopolys proposent un accès à la plateforme Tout Apprendre. Une belle façon d'occuper ses soirées à la maison, avec le couvre-feu !

Cours, formations et didacticiels (plus de 1 500 en tout !) pour s'initier ou approfondir ses connaissances dans différents domaines :

- **Bureautique** : bases de données, développement web, initiations à l'informatique, Internet, messagerie, programmation, traitement de texte, systèmes d'exploitation, travail collaboratif...
- **Code et permis de conduire**
- **Développement personnel** : management, bien-être, santé, relationnel
- **Langues** : langues du monde, langues régionales et Français Langue Étrangère (FLE)

- **Multimédia** : 3D, CAO, art de vivre numérique, design, développement web, programmation, vidéo, audio, retouche d'image, photographie
- **Musique** : solfège, initiations instrumentales
- **Remise à niveau pour adulte** : langues, arts, droit, économie, français, histoire, géographie, mathématiques, physique-chimie, SVT.
- **Cours issus des programmes scolaires pour les enfants**

Ces formations tout public en ligne sont réservées aux abonnés des bibliothèques d'Agglopolys. L'accès aux ressources de « Toutapprendre » est en illimité. Il se fait uniquement par streaming (lecture en ligne), à distance de chez vous ou sur place dans les bibliothèques.
bibliotheques.agglopolys.fr

LE JEU DE PAUME : REPORT DE PROGRAMMATION

SPECTACLES/CONCERTS

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE, LES SPECTACLES SUIVANTS SONT REPORTÉS :



Jeff PANACLOC
Dimanche 7 novembre 2021 à 17h
Date initialement prévue : 28 avril 2021.

Les billets achetés pour ce spectacle resteront valables pour la date de report. Date limite de remboursement des places : le 30 avril 2021, auprès du point de vente/site de billetterie auquel vous les avez achetés.



Alain SOUCHON
Mardi 16 novembre 2021 à 20h
Date initialement prévue : 18 février 2021.

Vos billets restent valables pour la nouvelle date de report.



Véronic DICAIRE
Vendredi 26 novembre 2021 à 20h
Date initialement prévue : 25 novembre 2020.

Vos billets restent valables pour la nouvelle date de report.



Les années 80
Vendredi 10 décembre 2021 à 20h
Date initialement prévue : 11 déc. 2020.

Vos billets restent valables pour la nouvelle date de report.



Alban IVANOV
Jeudi 24 mars 2022 à 20h30
Date initialement prévue : 24 mars 2021.

Vos billets restent valables pour la nouvelle date de report.



Celtic Legends
Jeudi 14 avril 2022 à 20h30
Date initialement prévue : 31 mars 2021.

Les billets achetés pour ce spectacle resteront valables pour la date de report. Date limite de remboursement des places : le 31 mai 2021 auprès du point de vente/site de billetterie auquel vous les avez achetés.

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE,
LE SPECTACLE SUIVANT EST ANNULÉ :

Gad ELMALEH - Jeudi 8 avril 2021 à 20h : ANNULÉ.
Les billets sont remboursables dans votre point de vente et sites de billetterie.

LE JEU DE PAUME

64 avenue de Châteaudun - à Blois
Tél. 02 18 14 24 95

Toute l'actualité du Jeu de Paume sur agglopolys.fr

SALONS/ÉVÉNEMENTS

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE, LES SALONS ET ÉVÉNEMENTS SUIVANTS SONT REPORTÉS :

• **TEDx Blois - Dimanche 28 novembre 2021**
Date initialement prévue : samedi 28 novembre 2020,
puis reporté au 3 avril 2021

• **Salon SI Logis : Automne 2021**
Événement initialement prévu en mars 2021.

SPORT



Basket : championnat Pro B

Les rencontres des matchs de l'ADA Blois Basket en Pro B, qui se jouent à huis clos, sont accessibles sur :

- l'application LNB TV (gratuit) : iOS bit.ly/lnbapple - Android bit.ly/lnbandroid
- le site lnb.tv/fr-int/playerpage/438774
(inscrivez-vous pour regarder les matchs en direct et en replay gratuitement).

Suivre l'actualité de l'équipe sur ada-basket.com ou facebook.com/ADABloisBasket41

Calendrier des rencontres 2021 DATES INDIQUÉES SOUS RÉSERVES DE MODIFICATIONS :

MARS	AVRIL		MAI		JUIN
Samedi 27 à 19h ADA face à Quimper	Samedi 2 ADA face à Aix-Maurienne	Mardi 20 à 19h ADA face à Nancy	Mardi 4 à 19h ADA face à Paris	Mardi 18 ADA face à Souffel	Mardi 1 ^{er} ADA face à Gries
	Mardi 6 ADA face à Nantes	Vendredi 23 ou Samedi 24, à 19h ADA face à Saint-Quentin	Vendredi 7 à 19h ADA face à Saint-Chamond	Samedi 22 mai à 19h ADA face à Evreux	Vendredi 4 ADA face à Lille
	Samedi 10 ADA face à Antibes		Mardi 11 à 19h ADA face à Denain	Mardi 25 à 19h ADA face à Poitiers	Mardi 8 ADA face à Vichy-Clermont
	Mardi 13 ADA face à Fos	Mercredi 28 ADA face à Antibes	Vendredi 14 à 19h ADA face à Gries	Vendredi 28 à 19h ADA face à Nantes	Vendredi 11 à 19h ADA face à Denain
	Vendredi 16 à 19h ADA face à Fos	Vendredi 30 ADA face à Paris			